CHAR SESSION

N°5
avril 2009

Spécial Handi-Char
Le sport pour tous

FFCV
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CHAR À VOILE

Char Session, la revue fédérale de la FFCV
numero spécial en collaboration avec la FFH

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

EDITO

Bernard FAUCON
Président de la FFCV

Le char à voile, un sport pour tous !

Par sa facilité d'accès, un apprentissage dans les premières séances simple et qui favorise un plaisir immédiat, le char à voile connait ces dernières années un développement important. Tous les publics s'y adonnent, et bien sur, les personnes présentant un handicap sont de plus en plus nombreuses à venir dans nos écoles et nos clubs.

C'est une bonne chose. Nous savons qu'il reste de nombreux effort à réaliser, notamment sur les questions d'accessibilité et notamment l'accessibilité des plages : le passage du cordon dunaire ou simplement du haut de plage et du sable mou pose souvent de véritable problèmes aux organisateurs. Mais les choses sont en marche et nous espérons voir rapidement les clubs et écoles équipés de chemin d'accès respectant à la fois les contraintes des personnes à mobilité réduite mais aussi les contraintes liées à la préservation des espaces naturels.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de vous présenter ce numéro consacré à la pratique Handi-char qui a pour vocation d'aider les clubs et écoles à accueillir de façon encore plus pertinente l'ensemble des personnes qui souhaitent pratiquer ce sport. Cette production est un premier pas concret dans les projets de coopération avec la FFH, projets contractualisés par la signature en 2008 d'une convention FFCV/FFH.

Dans l'espoir de voir cette pratique se développer dans le respect de la personne et de son intégrité, dans la recherche du plaisir et d'expériences nouvelles, et pour le bonheur de tous.

Passionnément dans le vent.

EDITO

Gérard MASSON
Président de la FFH

C'est avec un réel plaisir que je co-signe l'édito de ce bel ouvrage qui illustre la nouvelle collaboration entre nos deux fédérations. Nous avons l'ambition conjointe de développer la qualité de l'accueil dans les structures de char à voile au profit du plus grand nombre de personnes handicapées quel que soit leur handicap, moteur ou sensoriel. Pour ce faire la complémentarité de nos compétences doit être partagée et ce cahier technique, à destination des clubs de char à voile, réalisé par Pascaline Maillard directrice sportive char à voile handisport, est un bel exemple de mutualisation de nos expertises. En donnant les principales clés pour répondre aux questions liées à l'accueil et à l'accessibilité, ce numéro spécial de Char Session ouvre les portes d'une intégration harmonieuse.

PRéAMBULE

INTRO

La fédération française de char à voile, le pilote, l'éducateur sportif, le dirigeant, le bénévole, doivent s'adapter à la pratique du handi-char à voile et non l'inverse. Les compétences pour accueillir, encadrer, intégrer le pratiquant, le pilote à la vie du club / de l'école se trouvent dans la capacité à se remettre en question en fonction des capacités intellectuelles, physiques, sensorielles de la personne en situation de handicap et de ses motivations.

Les biens faits de l'activité handi-char à voile se déclinent sous un aspect physique : force musculaire, souplesse articulaire, coordination gestuelle, équilibre, résistance à la fatigue, endurance respiratoire, apprentissage de nouveaux savoirs faire, repères dans l'espace,… et d'un aspect psychologique : responsabilité, estime de soi, épanouissement, socialisation, …. Cet ensemble de facteurs favorise l'hygiène de vie, l'entretien physique et contribue à améliorer les gestes de la vie quotidienne.
La richesse de l'activité se répercute aussi dans le comportement et l'expertise du moniteur. Les compétences acquises pour adapter la séance d'encadrement sont transférable à la pédagogie des pratiquants valides. Les relations humaines mises en place avec des personnes en situation de handicap donnent une toute autre valeur au métier d'éducateur sportif. Elles amènent à rester humble pour se surpasser professionnellement.

Ces quelques notes sont issues d'expériences, d'échecs, de réussites, de lectures, de rencontres, de témoignages, de ressentis, d'expertises, ….
Elles ne sont pas exaustives.
Ma volonté est de partager pour que chacun s'approprie, critique, transforme, ces données et que chacun d'entre vous innove, imagine, créé de nouvelles situations d'accueil et d'encadrement de personnes en situation de handicap. Nous ne partageons pas tous les mêmes enjeux; certains sont économiques, sociaux, politiques, humains, personnels….
Peu importe, l'essentiel est de démocratiser l'activité char à voile pour tous, de se donner les moyens et les compétences pour favoriser son développement en toute sécurité et avec plaisir .

« Ceux qui prétendent détenir la vérité sont ceux qui ont abandonné la poursuite du chemin vers elle. La vérité ne se possède pas, elle se cherche » [Petite philosophie à l'usage des non-philosophes] Citations de Albert Jacquard

L'enjeu est peut être tout simplement de dédramatiser la spécificité d'accueil de personnes en situation de handicap ; même si celui demande des compétences et de l'expertise. Ce numéro spécial peut, peut être y contribuer … pour changer le regard.

« Comprendre l'autre différent, c'est d'abord s'appréhender soi-même, tenter de s'analyser, conduire une introspection, se reconsidérer et exiger de soi une adaptation » [Fragments sur le handicap et la vulnérabilité] Charles GARDOU

SOMMAIRE

		PAGES
1.	Le char à quatre sens	4
2.	Chaque mot compte...	5
3.	Tableau des pathologies	6 à 11
4.	L'accueil lors de manifestations	12-13
5.	Accessibilité des ERP	14 à 16
6.	L'accueil et l'échange	18 à 22
7.	Formation : Certificat de Qualification Handisport	23
8.	La réponse technique des fabricants	24 à 26
9.	L'expertise "handi" - FFCV	27
10.	Convention entre la FFCV et la FFH	28 à 29
11.	Lexique	30
12.	Liens / Ressources / Contacts	31

Directeur des éditions : Bernard Faucon, président de la FFCV
Responsable des éditions : Richard Carlon, DTN de la FFCV

LE CHAR A VOILE A QUATRE SENS.

LE CHAR À VOILE À QUATRE SENS.

Il y a quelques années j'ai rencontré Paul ; c'est un monsieur de 70 ans qui marche avec son chien. Paul est aveugle. Il est venue s'essayer au char à voile. Notre plus grande difficulté a été de faire comprendre à son chien guide de rester tranquille sur le haut de l'estran et d'attendre la fin de séance. …Finalement son chien est resté avec l'ami qui a accompagné Paul.

Notre début de rencontre a été dictée par mettre au point ensemble un code de communication commun ; pour mieux se comprendre, pour se respecter mutuellement. Je connais Paul à travers ses différentes activités sportives ; notamment la randonnée et ses activités sociales.

Dans la notion de code de communication commun, on évalue ensemble ce dont j'ai besoin dans le fonctionnement de Paul pour réaliser la séance d'encadrement, et Paul comprend à travers mes questionnements ce que j'attends de lui. En comprenant comment Paul fonctionne (quels outils il utilise) je peux m'appuyer sur ses repères, son vocabulaire, ses expériences, … pour apporter des éléments d'apprentissage du char à voile.

Exemple, certaines personnes déficientes visuelles utilisent le repère de l'horloge pour se repérer dans l'espace.

En effet , il était important pour moi de faire rouler Paul seul dans un char monoplace , et qu'il soit dans un processus d'apprentissage comme tout à chacun grâce à son vécu et ses ressentis. Car le char à voile est l'activité des res- sentis : le vent sur le visage, les coquillages craquent sous la vitesse des roues, la voile claque lorsqu'elle se gonfle et se dégonfle, la tension de l'écoute dans les mains, l'odeur de la mer si on s'en approche trop près, le ralentissement du char qui roule dans du sable mou, le bruit des enfants qui jouent sur la plage , le char qui se lève sur deux roues…Paul est autonome dans ses déplacements, il a seulement besoin d'accompagnement dans un environnement qu'il ne connaît pas. Il est curieux de tout, il s'appuie sur ses expériences, ses mémoires, sa confiance. Il a développé ses autres sens avec beaucoup de finesse.

C'est un encadrement individuel et une journée où il y a peu de monde sur la plage. Je fais la sécurité auprès des passants.

Avec un public mal voyant , il est possible d'imaginer une séance avec plusieurs chars à voile ensemble. Pour cela il faut prévoir un parcours suffisamment grand, avec des plots de couleurs qui contrastent véritablement avec l'environnement.

En fonction des déficiences et des niveaux d'apprentissages on peut également organiser la séance en deux parcours dans un (tout en respectant le sens de circulation, et la sécurité).

Mon objectif était de faire découvrir tous les repères sensitifs, internes, externes pour que Paul soit le plus autonome possible, pour que Paul roule en toute sécurité, pour que Paul roule en toute liberté avec « son regard » …

La première étape a été de faire découvrir l'ensemble du char à voile et son fonctionnement. Cette découverte est tactile, sur chaque pièces du char. Il est important que Paul mémorise et se créé ses repères visuels.

Une deuxième étape très importante est la représentation dans l'espace. Paul identifie la direction du vent et se représente la dune, la mer en fonction du vent.

Paul utilise un casque standard sans oreillette. Le casque peut gêner la communication auditive. Dans les briefing il faut enlever le casque pour faciliter la compréhension.

Les premiers pas de roulage se font sur un travers / travers (parcours sans plot car pas nécessaire), je cours à côté du char à voile pour apporter des consignes (certainement trop de téléguidage), infos liées à l'espace, pour le rassurer, pour me rassurer …

Paul se représente très facilement par rapport au vent. Les techniques d'arrêt face au vent, de ralentissement, d'accélération ont été acquis très rapidement.

Il est important de faire verbaliser tous les ressentis du pilote, tous les repères liés à l'environnement, et d'y associer le fonctionnement du char à voile. Ensemble nous avons apporté des éléments fondamentaux à l'apprentissage du char à voile et nous avons vu l'activité différemment.

Paul roulait seul ; dans son char à voile, en toute sécurité dans un espace qui lui permettait de découvrire les virages et les allures du vents. Paul roulait en char à voile avec plaisir. Chacun prenait confiance petit à petit.

La magie s'est mise en place avec beaucoup d'émotion, ensemble nous avions développé une relation de confiance mutuelle, j'ai toujours cru à la possibilité d'initier le char à voile à Paul. Ensemble nous avons trouvé les solutions, j'ai encadré une séance différente qu'à l'habitude, je me suis remise en question, j'ai imaginé, inventé, créé. Mais je me suis bougrement fait plaisir !

Je pense que la solution est là, dans la relation à l'autre, dans comprendre comment l'autre fonctionne, dans l'empathie.

« On n'a jamais assez espéré des Hommes,
on n'obtient d'eux qu'à mesure qu'on espère. »
Jean GUEHENNO

CHAQUE MOT COMPTE ...

CHAQUE MOT COMPTE LORSQUE L'ON S'ADRESSE À UNE PERSONNE BLESSÉE PAR LA VIE (...)

Le monde du handicap possède ses propres codes et formatages lié à son histoire, aux personnes qui le compose. Beaucoup de sports sont pratiqués « traditionnellement » en fauteuil roulant , peut être parce que dès l'origine du développement du « handisport » l'initiative venait d'anciens sportif valides devenus paralysés des membres inférieurs.
Le développement du sport nature n'a pas échappé à la transposition de ces codes. La pratique de l'activité char à voile est souvent présentée de façon plus ou moins orientée «usager en fauteuil roulant possédant l'usage de ses membres supérieurs», avec ce que cela suppose comme désinformation involontaire

En ce qui me concerne, je suis amputé du bras droit et de la jambe droite au tiers supérieur, ainsi que des orteils du pied gauche. Je pratique le char à voile en loisir et en compétition depuis bientôt 10 ans. J'ai fais plusieurs championnats de France valide dans ma catégorie et j'ai été personne ressource lors de la première formation des BE handi char à voile. Pourtant je n'ai pas une bonne autonomie des membres supérieurs et inférieurs, je ne suis pas en fauteuil roulant et je pratique l'activité sur un char strictement de série. Comme quoi c'est possible... Possible certes, mais cela n'était pas forcément envisagé au sein même de la fédération française de char à voile et ce malgré leur coopération « active » avec la FFH, ces deux fédérations pensant de concert « adaptation » dans le respects des formatages précédemment cités.

J'invite les personnes amputées à ne pas se faire enfermer dans un carcan intellectuel quant à la pratique du char à voile et le besoin d'adaptation lié à leur handicap. Avec un seul bras valide on peut border une voile, s'aider d'un moignon court en pince pour coincer une écoute. C'est possible, je le fais bien !! Avec une seule jambe valide on peut piloter un char de série , prothèse tendue pour une amputation fémorale . C'est possible ,je le fais bien !! Il n'est évident pour personne de commencer une activité sportive inconnue , que l'on soit valide ou non ! Cela suppose de laisser la personne apprendre par elle même, développer des stratégies alternatives et surtout la laisser se confronter aux difficultés, au erreurs, à l'échec, lui donner le droit aux gamelles inévitables et aux petits bobos si elle l'assume !!!

Le char comporte des risques , et alors ? Le fait d'avoir un handicap ne doit pas empêcher de les assumer pour profiter du meilleur de l'activité. Quel est l'intérêt de faire du tapage autour de la pratique du char par les personnes handicapées si cela reste uniquement confiné à des séances de découverte dans un cadre sécurisé au maximum. Bien évidemment il est plus facile pour un club de pratiquer de la sorte mais cela ne doit pas exclure d'informer ceux qui le souhaitent qu'une intégration totale est possible avec ce que cela suppose d'autonomie. Autonomie … ou làà !! mais on avait pas envisagé ça comme ça nous dans notre club !! tant pis pour vous, car c'est là que se situe le vrai combat, l'intégration totale de la personne handicapée au sein de la société

Seulement 1% des personnes handicapées pratiquent une activité sportive régulière en France, il est donc important de ne pas les décourager à la source en laissant entendre qu'une structure et du matériel adapté s'impose de fait pour pratiquer avec un handicap. Cela dépend avant tout du handicap !! Tout le monde n'est pas sportif de haut niveau très informé, avec un mental à toute épreuve, chaque phrase, chaque mot comptent lorsque l'on s'adresse à une personne blessée par la vie, car peu d'entre elles sont prêtes d'emblée à s'envisager « normales » avec uniquement un problème technique à résoudre. Ce que j'ai résolu pour moi, vous pouvez le faire pour vous.

Franck Depoorter
F1435 / Compétiteur

TABLEAU DES PATHOLOGIES

Le tableau rassemble une synthèse de différentes informations concernant les typologies de handicaps. Ces informations restent des généralités ; elles sont là pour sensibiliser et prendre connaissance des différentes terminologies spécifiques.
La violence (quelle qu'elle soit) vient de la peur et cette peur est très souvent le résultat d'une méconnaissance. Ne pas confondre tel ou tel handicap c'est déjà une première reconnaissance de la personne, une première marque d'attention
En essayant de comprendre, de décoder quels sont les troubles de chaque déficience, nous pouvons trouver des solutions techniques, humaines, pédagogiques. Notre volonté n'est pas de mettre une étiquette sur la personne en situation de handicap, ni d'y lister toutes ses contraintes liées à sa déficience mais bien d'y percevoir toutes les ressources à découvrir, à inventer, à réfléchir ensemble tout en prenant en compte sa différence.

De plus, l'expertise des différentes mise en situation va permettre d'établir une relation de confiance et de vous rendre crédible.

Il ne faut pas oublier que chaque personne est unique et qu'aucune personne en situation de handicap ne ressemble à une autre. Nous ne pouvons nous mettre à la place de la personne , mais nous pouvons tenter de mieux la comprendre et de développer une empathie.

Action musculaire	localisation de la lésion
Flexion du coude	C5
Extension du poignet	C6
Extension du coude	C7
Flexion de la troisième phalange du majeur	C8
Abduction de l'auriculaire	D1
Flexion de la hanche	L2
Extension du genou	L3
Flexion dorsale du pied	L4
Extension du gros orteil	L5
Flexion plantaire	S1

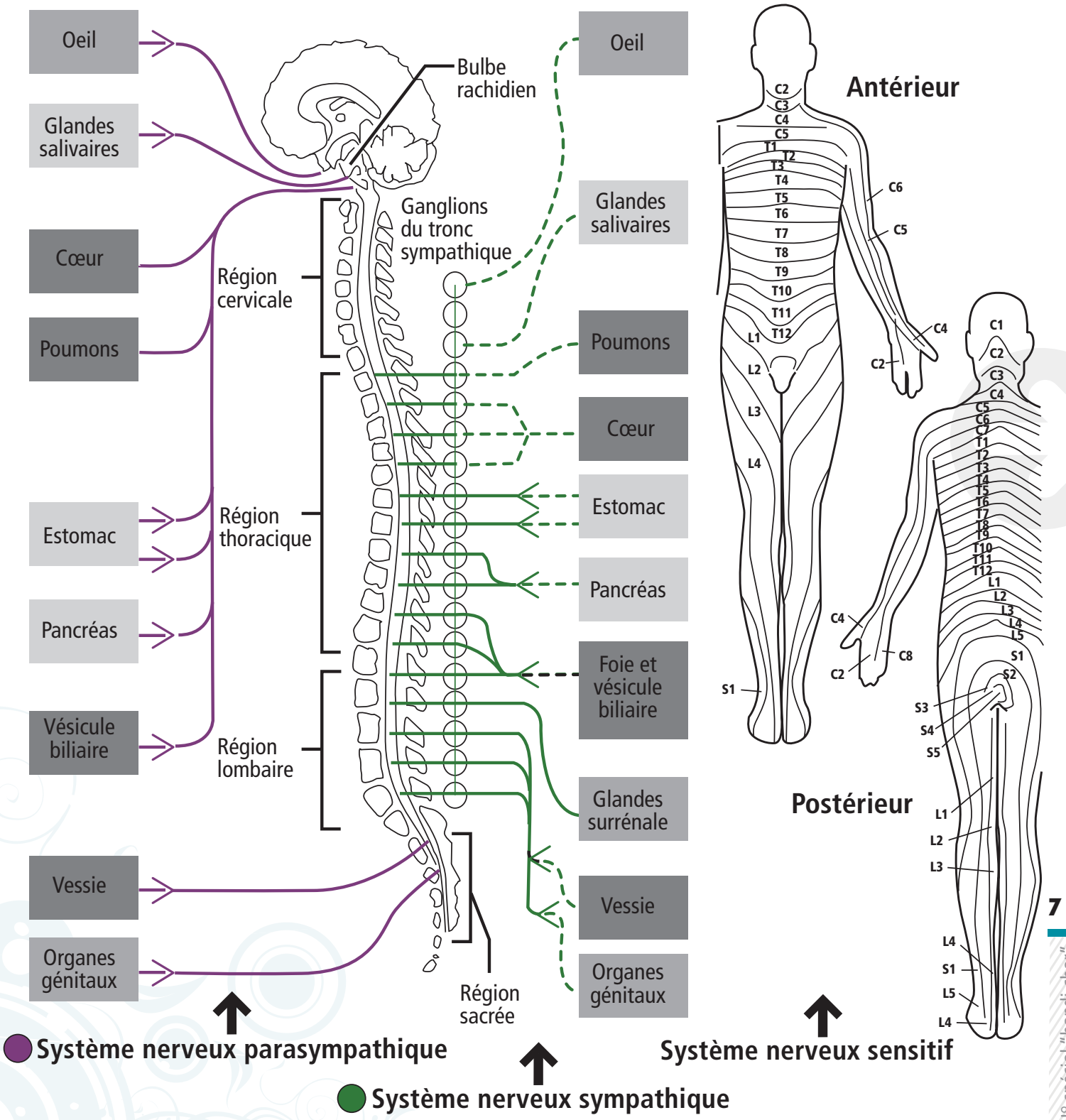

Système nerveux parasympathique

Système nerveux sympathique

Système nerveux sensitif

PARALYSIE DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL :
CERVEAU, TRONC CéRéBRAL, CERVELET, MOELLE éPINIERE

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
Sclérose en plaque	Démyélinisation des fibres nerveuses. Maladie évolutive (phase de poussées / rémission très variables).	Troubles de la marche. Troubles de la vue. Troubles de la sensibilité. Fatigabilité. Spasticité membres inférieurs. Vertige, déséquilibre. Dépression, troubles humeur. Douleurs.	Fauteuils manuels, électriques, cannes, déambulateurs, … Coussin anti-escarres + mousses. Sanglage du tronc 6 points, et des jambes. Demander conseil pour aider au transfert de la personne. Matériel roulant de plage (hippocampe, …). Prévoir des habits chauds et imperméables. Donner une information précise de l'accessibilité des lieux. Prévoir les toilettes avant et après l'activité. Donner la possibilité de s'asseoir (même sur la plage). Prise en charge de la douleur. Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. Être innovant dans sa pédagogie. Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées. Si communication verbale difficile, la compléter par l'écrit. Favoriser un char à voile avec une direction fine et souple, démultiplier l'écoute.
Infirmité Motrice Cérébrale	Personne souffrant de troubles moteurs liés à une lésion cérébrale mais ne touchant pas l'intellect.	Crise d'épilepsie. Difficultéd'apprentissage(environnement socio-culturel). Grande émotivité. Troubles du tonus musculaire, régulation du mouvement, de la sensibilité, coordination respiratoire. Fragilité de la peau. Troubles de la parole, vue. Douleurs.	
Myopathie	Maladie neuro-musculaire : dégénérescence du tissu musculaire (myopathie de Duchenne). Maladie évolutive.	Grande fatigabilité. Fragilité de la peau. Cardiopathie. Douleurs.	
Polyhandicap	«Une association de déficiences graves avec retard mental moyen, sévère ou profond (QI < 50), entraînant une dépendance importante à l'égard d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée»	Douleurs. Multiplicité des atteintes organiques.	

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
▮ Paraplégie ▮ Tétraplégie	▮ Paraplégie : paralysie du corps au niveau de la lésion de la moelle épinière dorsolombaire se traduisant par une atteinte motrice et/ou sensitive des membres inférieurs et de la sangle abdominale. ▮ Tétraplégie : paralysie motrice et/ou sensitive des quatre membres et du tronc due à une lésion de la moelle épinière cervicale (au niveau du cou).	▮ Fragilité de la peau. ▮ Thermorégulation difficile. ▮ Contractures involontaires (spasticité). ▮ Troubles respiratoires. ▮ Troubles sphinctériens. ▮ Douleurs.	▮ Fauteuils manuels, électriques, cannes, déambulateurs, … ▮ Coussin anti-escarres + mousses. ▮ Sanglage du tronc 6 points, et des jambes. ▮ Demander conseil pour aider au transfert de la personne. ▮ Matériel roulant de plage (hippocampe, …). ▮ Prévoir des habits chauds et imperméables. ▮ Donner une information précise de l'accessibilité des lieux. ▮ Prévoir les toilettes avant et après l'activité. ▮ Donner la possibilité de s'asseoir (même sur la plage). ▮ Prise en charge de la douleur. ▮ Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. ▮ Être innovant dans sa pédagogie. ▮ Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées. ▮ Si communication verbale difficile, la compléter par l'écrit. ▮ Favoriser un char à voile avec une direction fine et souple, démultiplier l'écoute.
▮ Hémiplégie	▮ Paralysie motrice et/ou sensitive de la moitié du corps dans le sens vertical due à une lésion cérébrale. ▮ Traumatisme crânien.	▮ Fragilité de la peau. ▮ Rétractions musculaires. ▮ Thermorégulation difficile. ▮ Equilibre difficile. ▮ Diminution sensibilité. ▮ Douleurs. ▮ Troubles associés (vue, parole, coordination mouvement, comportement, humeur). ▮ Difficulté apprentissage, compréhension, concentration, mémoire, dynamisme, orientation temps et espace, désadaptation sociale.	

PARALYSIE DU SYSTEME NERVEUX PéRIPHéRIQUE :

RACINES, NERFS RACHIDIENS, PLEXUS, TRONC NERVEUX

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
▮ Poliomyélite	▮ Séquelles paralytiques partielles (non paralysie). ▮ Atrophie, muscles flasques.	▮ Fragilité osseuse. ▮ Fatigabilité. ▮ Douleurs articulaires. ▮ Difficultés respiratoires.	▮ Fauteuils manuels, électriques, cannes, déambulateurs, … ▮ Coussin anti-escarres + mousses. ▮ Sanglage du tronc 6 points, et des jambes. ▮ Demander conseil pour aider au transfert de la personne. ▮ Matériel roulant de plage (hippocampe, …). ▮ Prévoir des habits chauds et imperméables. ▮ Donner une information précise de l'accessibilité des lieux. ▮ Prévoir les toilettes avant et après l'activité ▮ Donner la possibilité de s'asseoir (même sur la plage). ▮ Prise en charge de la douleur. ▮ Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. ▮ Être innovant dans sa pédagogie. ▮ Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées. ▮ Si communication verbale difficile, la compléter par l'écrit. ▮ Favoriser un char à voile avec une direction fine et souple, démultiplier l'écoute.
▮ Paralysie radiculaire et tronculaire	▮ Paralysie complète ou incomplète (nerfs rachidiens). ▮ Impossibilité de certains gestes précis (nerf sciatique).	▮ Handicap très localisé. ▮ Perte tonus musculaire. ▮ Perte de réflexe dans la zone paralysée. ▮ Douleurs vives dans la région atteinte. ▮ Rétractions des muscles entraînant déformations de membre.	

TABLEAU DES PATHOLOGIES

AMPUTATION

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
▮ Amputation ▮ Agénésie	▮ Perte définitive d'une partie ou de la totalité d'un membre.	▮ La prothèse ne remplace pas la sensibilité. ▮ Examen du moignon. ▮ Fatigabilité / énergie. ▮ Equilibre du tronc. ▮ Prothèse fonctionnelle ou esthétique.	▮ Appareillage (prothèse articulée ou fixe). ▮ Fauteuils manuels, électriques, cannes, déambulateurs, … ▮ Matériel roulant de plage (hippocampe, …). ▮ Demander conseil pour aider au transfert de la personne. ▮ Utiliser la prothèse comme une aide et non comme une gène ; dans certain cas il vaut mieux l'enlever (humidité, sable : protéger le moignon). ▮ Donner une information précise de l'accessibilité des lieux. ▮ Prévoir les toilettes avant et après l'activité. ▮ Donner la possibilité de s'asseoir. ▮ Prise en charge de la douleur. ▮ Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. ▮ Être innovant. ▮ Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées.

DéFICIENCE AUDITIVE

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
▮ Surdité	▮ Diminution uni ou bilatérale de l'ouie quels qu'en soient le degré et l'origine.	▮ Modifie la communication et les relations sociales. ▮ Besoin de grande concentration / fatigabilité. ▮ Evite les situations bruyantes. ▮ Problèmes annexes déséquilibres, coordination, orientation.	▮ Appareillage externe, interne, implant cochléaire. ▮ Développe des modes de compensations (visuelle, olfactive, perception des vibrations…). ▮ Communication adaptée : lecture sur les lèvres, LSF, LPC. ▮ Communication écrite, visuelle (ex :drapeaux de couleurs). ▮ Parler face à la personne et articuler normalement. ▮ Ne pas crier. ▮ Répéter calmement. ▮ Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. ▮ Être innovant. ▮ Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées.
▮ Surdité de transmission	▮ Mauvaise transmission du son au niveau de l'oreille externe et /ou de l'oreille moyenne. ▮ Perte des sons graves.		
▮ Surdité de perception	▮ Mauvaise perception du son au niveau de l'oreille interne.		

DéFICIENCE VISUELLE

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
▮ Cécité complète	▮ Noir total ou sensations lumineuses avec impossibilité de reconnaître objets et contours.	▮ Fragilité oculaire (lunettes). ▮ Concentration dans le traitement d'informations. ▮ Objets à hauteur de la tête peuvent être dangereux.	▮ Canne blanche, guide, chien guide. ▮ Proposer votre aide ne l'imposer pas. ▮ Important développement sensoriel de l'ouïe et du toucher (le casque peut perturber l'ouïe). ▮ Se présenter à la personne et lui indiquer quand on la quitte. ▮ S'adresser à la personne et non à son guide ▮ Prévenir des obstacles, décrire l'environnement. ▮ Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. ▮ Être innovant. ▮ Utiliser le contraste des couleurs. ▮ Oreillette intégrée au casque. ▮ Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées.
▮ Malvoyant	▮ Très faible acuité visuelle ou champ visuel rétréci.		

DéFICIENCE MENTALE

PATHOLOGIE	CARACTERISTIQUE	LES PRECAUTIONS (activités sportives)	LES RESSOURCES
▮ Déficience mentale	▮ Difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décisions. ▮ Difficulté des apprentissages. ▮ Troubles de la mémoire.	▮ Peu d'autonomie. ▮ Impact des facteurs environnement psychosociaux et affectifs. ▮ Perception dans le temps, dans l'espace.	▮ Accompagnement humain (permanent, évolutif, adapté). ▮ Favoriser la répétition. ▮ S'exprimer clairement et simplement. ▮ Laisser le temps pour comprendre et agir ▮ Varier les activités. ▮ Favoriser la relation, communication, émotion, l'empathie, la confiance, l'observation, l'écoute, la sécurité. ▮ Être innovant. ▮ Adapter la pratique sportive en fonction des capacités évaluées, démontrées. ▮ Demander conseil aux accompagnateurs.
▮ Autisme	▮ Handicap du développement entraînant des difficultés à communiquer et comprendre les relations sociales.	▮ Trouble de la communication. ▮ Trouble de la socialisation. ▮ Résistance au changement. ▮ Trouble du développement petite enfance. ▮ Indifférence, ne s'intéresse pas. ▮ Ne parle pas, ou langage inhabituel. ▮ Réalise des activités répétitives avec son corps.	
▮ Trisomie 21	▮ Anomalie de la paire 21 des chromosomes entraînant de graves déficiences intellectuelles. ▮ Modifications morphologiques particulières. ▮ Anomalie de la paire 21 des chromosomes entraînant de graves déficiences intellectuelles. ▮ Modifications morphologiques particulières.	▮ Retard cognitif. ▮ Diminution du tonus musculaire. ▮ Hyperlaxité articulaire. ▮ Petites mains avec un seul pli palmaire et doigts courts. ▮ Pieds courts et trapus. ▮ Malformations cardiaques. ▮ Malformations digestives. ▮ Malformations de l'appareil urinaire. ▮ Malformations oculaires (strabisme...). ▮ Une plus grande sensibilité aux infections.	

ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP LORS DE MANIFESTATIONS CHAR A VOILE

L'organisation d'une manifestation nécessite des compétences pluridisciplinaires. Le rapprochement de réseaux, de personnes ressources facilitent l'expertise. (cf liste des personnes ressources handicap)

STATIONNEMENT

Veillez à ce que les emplacements de **parking réservés soient libres et accessibles**. Les emplacements réservés doivent être le plus près possible de l'entrée. La distance à parcourir ne doit pas excéder 50m. La personne handicapée devrait pouvoir se déplacer sans aide de sa voiture jusqu'à l'entrée de la manifestation

ARRIVEE

Garantir un cheminement pratique, simple et sans obstacle (veiller à la largeur utile du cheminement minimum de 77 cm et à la qualité du revêtement du sol). Il faut porter attention aux grilles, fentes et trous qui sont des obstacles aux roues et aux cannes.

Dans un bâtiment accessible, toute personne doit pouvoir se déplacer seule sans difficulté et utiliser tous les services proposer au public.

ACCUEIL

Avec un peu d'imagination on peut, très souvent, rendre les locaux plus accueillants pour tous.
La zone d'accueil doit être immédiatement repérable grâce à une signalétique adaptée si nécessaire.
Un personnel d'accueil compétent pour s'adapter et répondre aux informations . Si un membre du personnel pratique le langage des signes, il doit porter un badge visualisant sa compétence.
La salle devra être suffisamment éclairée.
Il vaut mieux éviter les moquettes et tapis qui rendent la circulation malaisée.
La hauteur des guichets et des zones de lecture doit être adaptée: offrir un siège aux personnes qui souhaitent s'asseoir.
Les aveugles doivent pouvoir détecter avec leur canne les obstacles, ces derniers doivent être de couleur contrastée par rapport à l'environnement immédiat pour les malvoyants. Attention aux dangers en hauteur qui ne sont pas toujours détectable avec une canne, ils doivent être matérialisés au sol. Afin d'éviter tout danger, en particulier pour les personnes malvoyantes, des bandes adhésives de couleur contrastée doivent être posées sur les portes vitrées à deux hauteurs différentes (0,70m et 1,70m)
Dans un établissement recevant du public, **l'accessibilité des sanitaires** aux personnes à mobilité réduites devraient être systématique.
Si vous vous trouvez face à une personne handicapée, adressez-vous directement à celle-ci. Elle connaît ses capacités et vous indiquera ses besoins.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Conservez un espace libre de 1.30mX0.80m devant le mobilier. Dans chaque pièce, une personne en fauteuil roulant doit pouvoir se déplacer facilement, manœuvrer sans être gênée par une chaise, un pied de table ou tout autre mobilier.
Il est essentiel de faire en sorte que les panneaux d'information puissent être vus par tous.
La composition des textes, sur papier, paper-board, retro-projecteur doit être claire, la taille des caractères importante afin de permettre une bonne lecture des informations. La police des caractères et les contrastes permettent de bien différencier les lettres.
Pensez à la hauteur de vision des enfants, des personnes de petites tailles ou en fauteuil roulant : des présentoirs trop hauts seront inaccessibles pour une partie de public. Ne posez jamais vos étiquettes de présentations ou des documents écrits à plat, préférez une légère inclinaison.
Favoriser les documents (compte rendu) par mail ; les personnes déficientes visuelles possèdent un logiciel de lecture adapté.

DEROULEMENT DU REPAS

La forme et la hauteur des tables doivent permettre l'approche d'un fauteuil roulant (veiller à ce que les pieds de table ne gêne pas l'installation de la personne).
Les aveugles doivent pouvoir détecter avec leur canne les obstacles, ces derniers doivent être de couleur contrastée par rapport à l'environnement immédiat pour les malvoyants. Attention aux dangers en hauteur qui ne sont pas toujours détectable avec une canne, ils doivent être matérialisés au sol.
Des emplacements seront réservés aux personnes en fauteuils roulants. Elle doit pouvoir atteindre sa place, consommer sans quitter son fauteuil. L'espace aménagé hors débattement de porte, hors tout obstacle à pour dimension minimale 1,30 m x 0,80m *.
Lorsqu'une personne handicapée ou bien une personne âgée arrive seule, lui proposer de l'accompagner et/ou de lui porter son repas/ plateau repas.

DEROULEMENT DE L'EXPOSITION

Conservez un espace libre de 1.30mX0.80m devant le mobilier. Dans chaque pièce, une personne en fauteuil roulant doit pouvoir se déplacer facilement, manœuvrer sans être gênée par une chaise, un pied de table ou tout autre mobilier.
Les aveugles doivent pouvoir détecter avec leur canne les obstacles, ces derniers doivent être de couleur contrastée par rapport à l'environnement immédiat pour les malvoyants. Attention aux dangers en hauteur qui ne sont pas toujours détectable avec une canne, ils doivent être matérialisés au sol.
Il est essentiel de faire en sorte que les objets exposés puissent être vus par tous ainsi que les panneaux d'informations qui les accompagnent.
Evitez les reflets sur les vitrines. Pensez à la hauteur de vision des enfants, des personnes de petites tailles ou en fauteuil roulant : des présentoirs trop hauts seront inaccessibles pour une partie de public. Ne posez jamais vos étiquettes de présentations ou des documents écrits à plat, préférez une légère inclinaison.
Quand cela est possible, ont permettra aux visiteurs aveugles et mal voyants de toucher certains objets.

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

AU DELÀ DU CAHIER DES CHARGES D'UNE MANIFESTATION CHAR À VOILE (DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, SÉCURITÉ, NIVEAU DE PILOTAGE, …)

La logistique reste propre à chaque site spécifique
L'accès au site de roulage doit être aménagé, identifié et réservé.
L'équipe s'organise autour de techniciens qualifiés handicap, de personnes référentes (fonction à définir), de bénévoles formés suffisamment nombreux. Cette équipe recense les inscriptions, recense les hébergements adaptés, s'informe de la spécificité du public et de la sécurité sur la zone de roulage. Elle a un signe distinctif, est joignable facilement et est à disposition durant toute la manifestation. Avant le départ , elle vérifie le matériel.
L'organisation prévoit un listing hébergement :le plus groupé possible ; limiter les déplacements (tourisme et handicap).
Accessibilité de plusieurs toilettes, vestiaires, club house et d'un podium
Réserver un local abrité pour les fauteuils roulants et pour les sportifs
Organiser un poste de secours
Prévoir des véhicules adaptés pour les différentes navettes (secours, transfert sur site, …)
Ne pas oublier de faire suivre les appareillages (fauteuil roulant, cannes, …) si déplacements.

EMPLACEMENT ADAPTE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL D'OCCUPANTS

Nombre de places total	Nombre d'emplacements adaptés
Jusqu'à 50	2 emplacements adaptés
Jusqu'à 1000	1 emplacement adapté par tranche de 50 places supplémentaires
Plus de 1000	Fixé par arrêté municipal avec un minimum de 21 emplacements adaptés
Emplacements répartis en différents endroits dans la salle au-delà de 300 places	

QUELQUES REGLES DE BONNE CONDUITE :

- Nous devons tous pouvoir quitter une manifestation sans aides en toute sécurité, surtout en cas d'urgence,
- Signalez les zones de rassemblement pour les personnes en fauteuil roulant lors d'une urgence,en donnant un repères (portes,entrée, lampes,…) où si cela est possible en définissant une sortie prioritaire (installation du logo près de l'issue de secours). De là, elles pourront être évacuées avec les autres participants. Ces zones doivent respecter les normes de sécurité en vigueur : résistance au feu, sortie d'urgence.
- Votre personnel doit savoir où se situent ces zones. Il doit pouvoir apporter de l'aide à une personne handicapée au cours d'une évacuation sans que ni l'un, ni l'autre ne se blesse.
- Intégrez l'évacuation des personnes handicapées dans vos exercices incendies.
- Vérifiez que la sortie de secours ne débouche sur des marches, un cheminement inaccessible aux personnes à mobilité restreinte ou bien un escalier en colimaçon…

Direction Départementale de l'Equipement

ACCESSIBILITE DES ERP

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

En application du Décret n°94.86 du 24.01.94 et de l'arrêté du 31.05.94

FAUTEUIL ROULANT

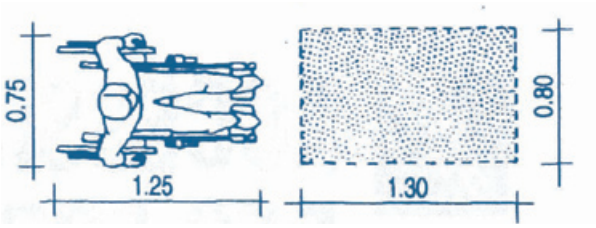

STATIONNEMENT

1 place aménagée et signalisée par tranche de 50 places

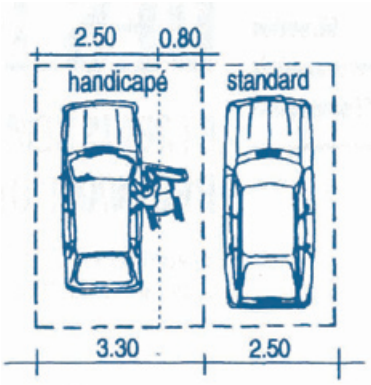

RESSAUT

2,50 mini entre 2 ressauts

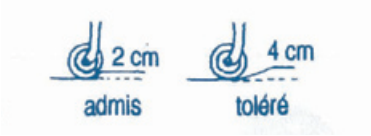

PENTE

5% maxi avec le palier de repos tous les 10 mètres
si pente > 4%
Dévers < 2%
souhaitable < 1%
Garde-corps préhensible si dénivelé > 40 cm

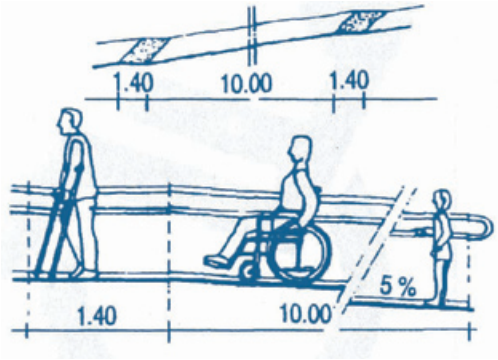

PALIER DE REPOS

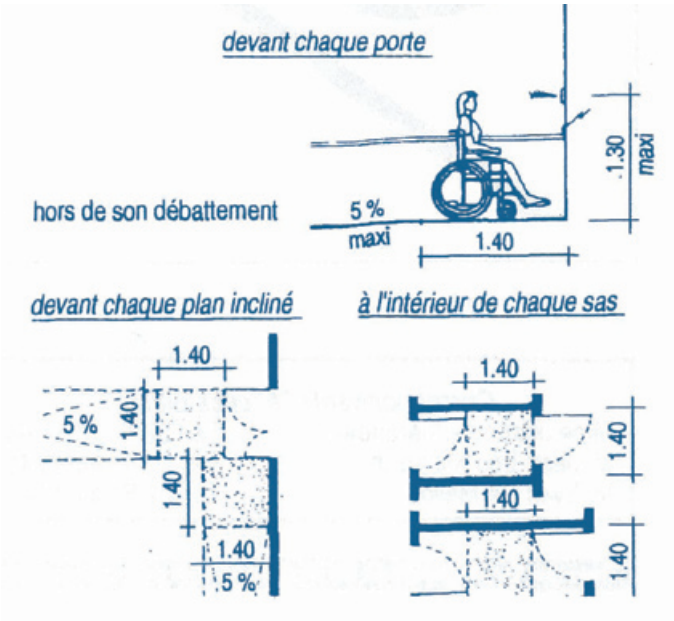

CHEMINEMENT

Extérieur et intérieur : depuis limite de propriété et zone de parking
• Sol non meuble, non glissant et sans obstacle à la roue d'un fauteuil roulant
• Ni trou ni fente ≥ 2 cm

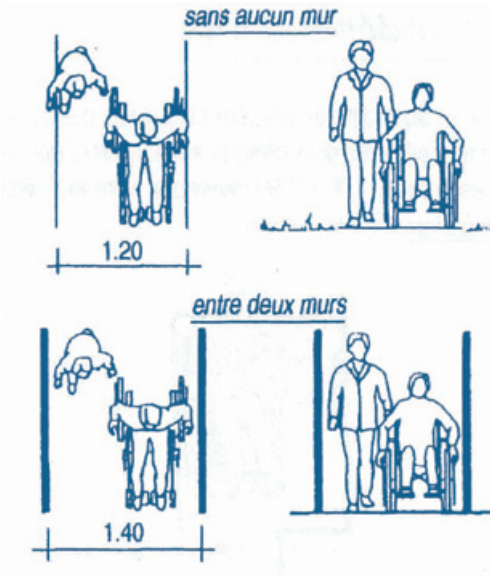

TÉLÉPHONE PUBLIC

1 appareil accessible (cheminement)
cadran, commandes entre 0,90 et 1,30
N° de la cabine en relief et en Braille

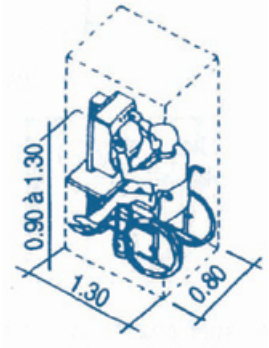

GUICHET - TABLETTE

guichet public
table écritoire

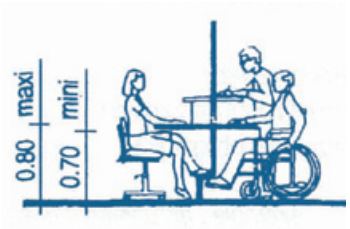

ASCENSEUR

obligatoire : si ≥ 50 personnes en sous-sol ou en étage ou si < 50 personnes lorsque certaines prestations ne peuvent être offertes en rez de chaussée

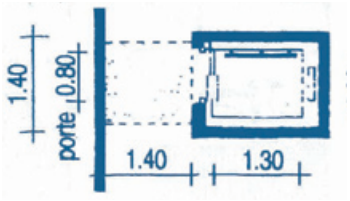

ESCALIER

1,40 entre deux murs
1,30 si mur d'un seul côté
1,20 si aucun mur
main courante préhensible des 2 côtés à partir de 3 marches et dépassant la 1ère et dernière marche

• giron et marche
• nez de marche bien visibles

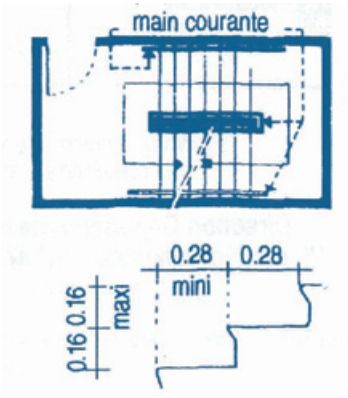

PORTE

1,40 si local > 100 personnes
(1 vantail ≥ 0,80 m)
0,90 si local < 100 personnes
0,80 si local < 30 m²

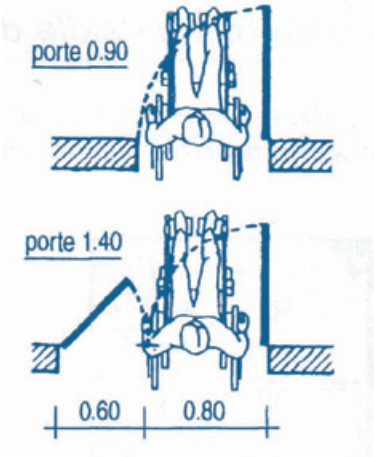

Direction Départementale de l'Equipement

ÉQUIPEMENTS

1,30 maxi : poignées, commandes, fente boîte aux lettres, ect...

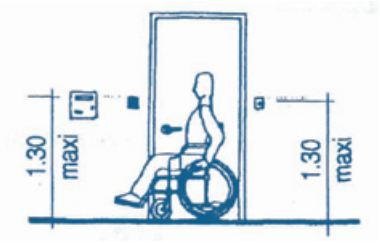

SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

2 places accessibles pour 50 places
+ 1 place par tranche de 50 places
espace libre de 1,30 x 0,80 minimum

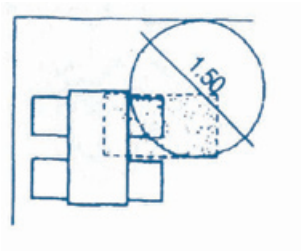

CHAMBRE

1 chambre aménagée pour 20 chambres
2 pour 50 chambres
+ 1 par tranche de 50 chambres

0,90 mini autour du mobilier
aire de rotation de 1,50 minimum

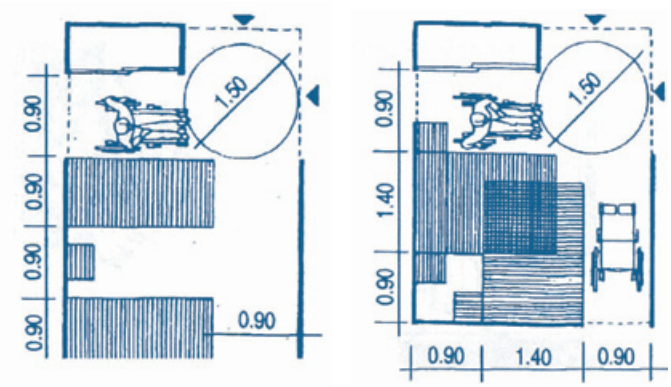

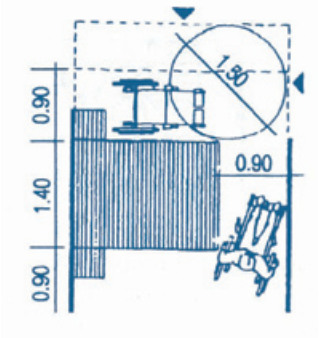

SALLE DE BAINS - SALLE D'EAU

accessible et aire de rotation libre de 1,50 minimum
w.c. accessibles (idem w.c. indépendants)

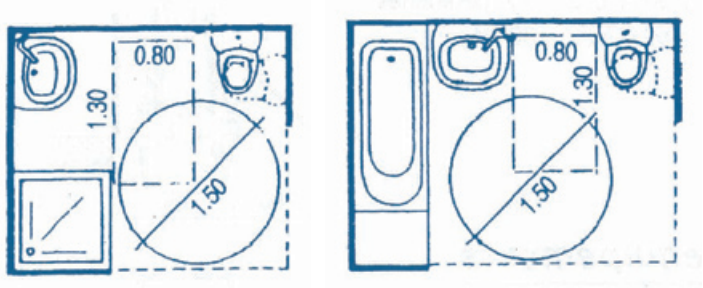

exemple : lavabo accessible

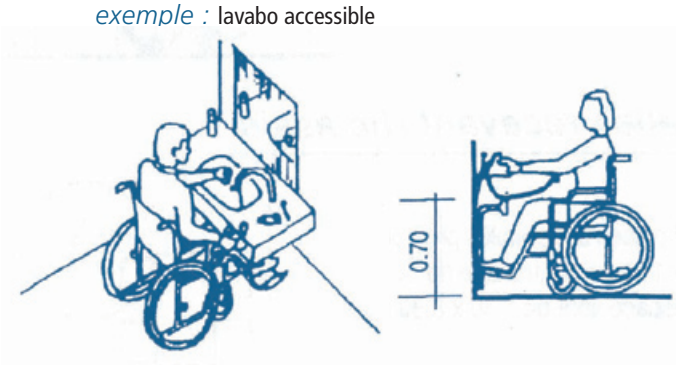

exemple : douche et baignoire accessibles

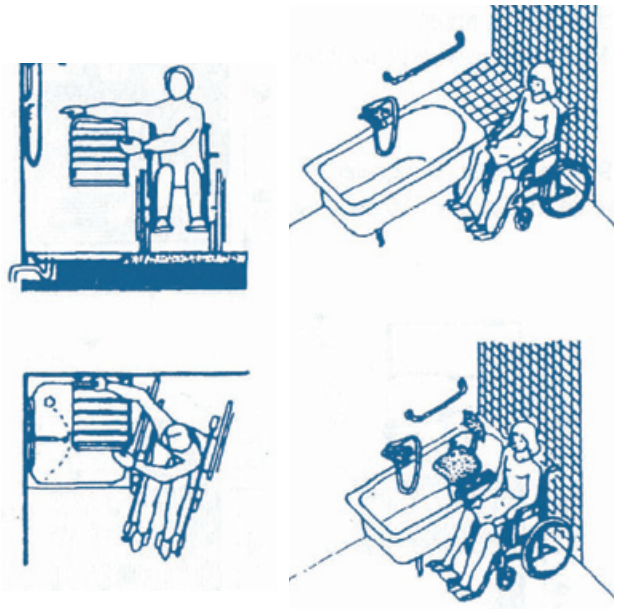

zone d'assise entre 0,46 et 0,50 m
barre d'appui horizontale entre 0,70 et 0,80 m
commandes faciles d'atteinte et de manœuvre

W.C. INDÉPENDANTS

1 w.c. au moins accessible si toilette publique (signalisé)
si w.c. séparés pour chaque sexe, un w.c. doit être aménagé pour chaque sexe

• espace de 1,30 x 0,80 minimum, hors tout obstacle et débattement de porte, latéralement à la cuvette

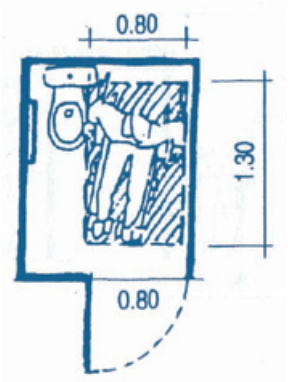

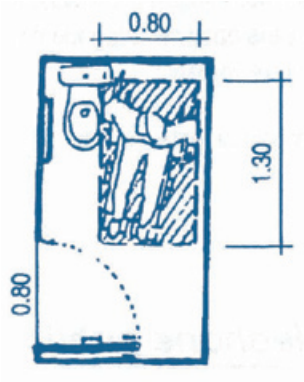

commande chasse d'eau facile d'atteinte et de manœuvre

• hauteur cuvette

• barre d'appui de transfert horizontale obligatoire

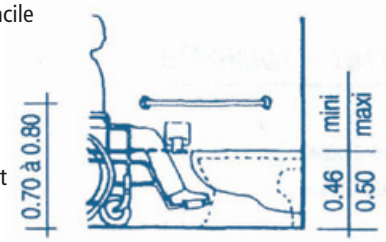

transfert latéral obligatoire

exemple : groupement chambres et salles d'eau accessibles

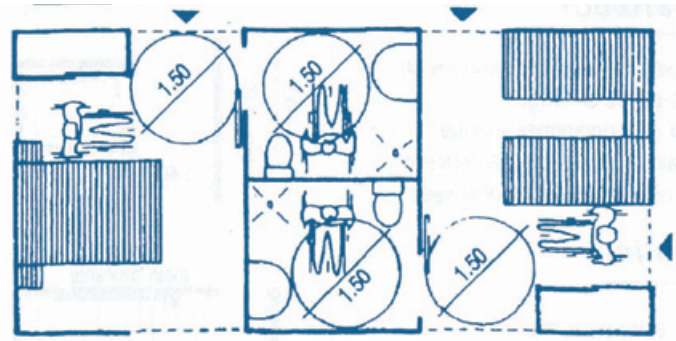

schémas : source "Handicap physique et costruction" de Louis-Pierre Grosbois - Edition du Moniteur

Mise à jour : octobre 2001

L'ACCUEIL ...

L'ACCUEIL CONDITIONNE DÉJÀ À LUI SEUL UNE PARTIE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ...

Depuis quelques années la pratique du handisport de nature est en plein développement et le monde du char à voile n'échappe pas à la croissance de son activité dans ce domaine.

Mais qu'en est il du développement en question sur le terrain ?

En regard des objectifs fixés par La loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'accessibilité au sport et aux équipements sportifs pour les personnes en situation de handicap et des attentes du public concerné, y a t'il un décalage ?

QUE DIT LA LOI ?

les locaux doivent être accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. L'accessibilité est une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

Deux échéances sont prévues afin d'y parvenir :

la première : au 1er janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser

la seconde : au 1er janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés.

Lorsque l'on voit ce qui s'est fait jusqu'à présent au sein des clubs de char à voile, on prend conscience que l'énergie dépensée afin d'atteindre ces objectifs à l'imminence certaine, ne l'est pas de façon égale et homogène, voir construite et cohérente.

Dans tel club on aura décidé d'acquérir une flottille de chars doubles pour proposer des initiations avec les créneaux horaires et moniteurs à la clé, aménager une douche à coté d'un wc existant mais on oubliera pendant plusieurs années de fixer un siège dans la douche avec des poignées réglementaires. Dans la foulée on se gardera bien de rendre accessibles les locaux communs qui sont à l'étage, ce ne sera même pas un projet ! . Le public handicapé ne fait que passer, c'est bien connu.

Tel autre club disposera d'une structure de plein pieds parfaitement adaptée mais ne prendra pas réellement la peine de détacher du personnel à l'accueil des individuels. On laissera attendre quelqu'un dans le froid sur son fauteuil en haut de la grève alors qu'un rendez vous avait été pris. « que voulez vous, on a personne pour s'occuper de vous aujourd'hui, on a des groupes, faudra revenir »

On citera également les structures d'accueil existantes où pratiquement rien est fait. Si vous venez avec votre matériel et que vous tenez plus ou moins debout, évidemment on aura la gentillesse de vous laisser vous isoler dans la douche des moniteurs , voir de vous vider la douche « handi » qui jusqu'à présent sert de placard à ballets et de débarras.

QUEL EST L'ENJEU POSÉ PAR LE MINISTÈRE ?

développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, créer une véritable « révolution culturelle » dans le monde du sport, afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle autant qu'un espace de loisirs, de solidarité et d'espoir.

Le monde du char à voile doit donc faire lui aussi sa révolution culturelle. L'accueil des personnes en situation de handicap ne doit pas être perçu comme une opportunité de développement économique au même titre qu'une autre, accessoirement pour remplir les agendas …

L'acte d'accueil dépasse largement l'aspect purement matériel et technique, il prend une dimension humaine de première importance quand il s'agit de personnes en situation de handicap.

Un premier contact avec des locaux adaptés, des personnes disponibles et positives constituent pour une personne handicapée la première pierre indispensable à la construction d'une pratique sportive qui n'est pas nécessairement vécue psychologiquement comme d'emblée accessible.

Pour vivre en harmonie avec les autres, dépasser et effacer ses différences, il faut se sentir le bienvenu, avoir le sentiment que l'on tienne compte de vous et de vos besoins tout en vous montrant que l'on vous considère l'égal des autres à compétences égales. L'accueil conditionne déjà à lui seul une partie de la pratique sportive. La parabole pourra sembler étrange mais on aimera, quelques soient les apparences, sentir une main tendue bienveillante tout en se sentant poussé de l'avant au même titre qu'un valide si l'envie nous en prend. Cela implique donc pour l'hôte de ne pas avoir une attitude monolithique, la perception plus ou moins fine du handicap réel conditionnant à elle seule le mode opératoire. Une personne handicapée reste avant tout une personne. L'un préfèrera évoluer dans un cadre sécurisé et tourner entre 2 plots sans aller au delà. Mais un autre souhaitera aller aux limites de sa pratique, en autonomie complète si possible et acquérir la culture char à voile toute entière au même titre qu'un valide, avec tout ce que cela comporte, risques compris..

C'est en respectant toutes ces conditions que l'on pourra atteindre une véritable intégration des personnes en situation de handicap au sein des clubs de char à voile. La tache est difficile mais accessible avec de la bonne volonté. L'échéance est proche !

Franck Depoorter
F1435 / Compétiteur

LA PRATIQUE HANDI EN BLOKART

Chers lecteurs, pilotes, bénévoles, arbitres, dirigeants, handis ou valides, (n'oubliez surtout pas que votre vie peut basculer en une fraction de seconde dans le monde du handicap), être diminué physiquement ne doit pas empêcher de vivre le plus simplement possible comme tout le monde.

Les attentes du public à déficits moteurs sont grandes. Le sport pour nous est un échappatoire aux aléas de la vie courante, pas simplement pour pratiquer le char à voile mais simplement pour retrouver une activité sportive ! Le fait d'avoir un handicap ne doit pas nous empêcher de profiter du meilleur de l'activité. Un grand nombre de personnes avec un déficit moteur peuvent pratiquer le char à voile en totale autonomie sans que cette machine ne nécessite forcément des modifications. Quant à moi je suis handis (hémiplégie droite) depuis sept ans et je pratique le Blokart depuis deux ans. J'ai juste adapté un taquet coinceur sur le guidon et un autre côté gauche ce qui me permet de contrôler ma voile sans que ma main hémiplégique ne lâche le guidon. Pour ce qui est de mon membre inférieur n'en parlons pas car le blokart ne nécessite pas l'utilisation de nos jambes ce qui en fait une machine bien conçue pour les paraplégiques.

Par mon investissement auprès de la fédération française de char à voile ainsi que de la fédération française handisport, j'essaie de faire évoluer notre sport. Avec l'association blokart-team france elles essaient d'adopter une philosophie d'intégration réciproque entre valides et handis, le fait d'avoir un handicap ne devant pas empêché de profiter du meilleur du sport. Je pratique au sein du blokart-team france et je peux vous dire à titre personnel que je suis très bien accueilli. Il n'y a pas de discrimination, d'ailleurs lors de nos différentes manifestations (course ou raid) une solidarité se met en place tout naturellement. Je me suis déjà rendu dans différents clubs ffcv pour rouler toujours en autonomie et je dois dire que je suis toujours bien reçu. Je les en remerçie car ils mettent tout en oeuvre pour faciliter l'accès à la plage et font vraiment l'effort de nous intégrer.

Concernant les courses dans la classe blokart tous les départs se font en roulant dans un périmètre donné par le directeur de course autorisant un départ lancé qui garantit une équité sans aucune ambiguïté entre valides et handis.

Alors, que vous soyez handis ou valides, n'hésitez pas à essayer le char à voile..Et n'oubliez surtout pas....ce que j'ai résolu pour moi, vous pouvez le faire pour vous.

LE CHAR À VOILE, UN SPORT POUR TOUS

Franck Alicot
membre du comité directeur FFCV

L' ACCUEIL & L' ECHANGE

L'accueil & l'échange sont des dispositifs de communication. Nous avons fait le choix d'identifier deux paragraphes distincts pour faciliter la compréhension du processus d'accueil de personnes en situation de handicap.

En pratique, l'un ne va pas sans l'autre. L'échange est un élément essentiel dans l'accueil, et l'accueil ne reste qu'un décor sans l'échange avec l'autre.

L'accueil et l'échange ne doivent pas non plus être sacralisés ! Cela reste un moment convivial, de communication naturelle.

L' ACCUEIL :

- Pour proposer un encadrement, un service adapté et individualisé
- Pour anticiper la séance (adaptation matériel, construction des objectifs, organisation du groupe, organisation de la journée, organisation de l'aide éventuelle, organisation entre collègues)
- Pour répondre aux besoins et aux attentes de la personne
- Pour prendre plaisir à accueillir, à rencontrer, à échanger, à partager, …

PRISE D'INFORMATIONS

Informations nécessaires en fonction de votre analyse, de votre expertise.

Ces informations peuvent être récoltées à différents moments (à l'inscription, avant et/ou tout au long de la séance). L'accueil doit être personnalisé, expliqué (ce n'est pas de la curiosité malsaine ; c'est pour répondre à l'organisation pédagogique de la prestation) tout en respectant l'intégrité physique & psychologique, celle du pratiquant et la votre.
Toute communication est possible si on y met la forme. **A vous d'être créatif !**

EXEMPLES

- Quel(s) handicap(s), quelle(s) pathologie(s) / capacités motrices (force, habileté, pronation, souplesse, …)
- Quel âge, quelle taille (choix et réglage du matériel sportif)
- Quelle autonomie , la personne est-elle accompagnée (aide pour les transferts)
- Quelles capacités des abdominaux (maintien du tronc)
- Quel est le vécu sportif, char à voile ou autre
- Quelle sensibilité à l'assise
- Quelle sensibilité à la fatigue
- Quelle nature de la déficience visuelle (ce qu'elle voit, ce qu'elle ne voit pas)
- Quelle nature de la déficience auditive (ce qu'elle entend, ce qu'elle n'entend pas)
- Quelle nature de la déficience intellectuelle, comportementale (communication, compréhension, mémorisation, concentration, socialisation, ..)
- Quelles sont ses motivations
- Quelles précautions particulières ? (santé physique, psychologique, …)
- …

Les différents moments de la prise d'information sont là pour alimenter notre interprétation et notre expertise de la prise en charge.
Exemple : la personne qui fait son transfert voiture fauteuil roulant seule avec plus ou moins de dextérité nous donne des informations sur sa pathologie, ses capacités motrices et physiques, ses contractures, son autonomie, les précautions qu'elle prend, sa confiance, sa volonté et ses capacités à s'engager dans l'activité, sa jeunesse de l'handicap, ….

PRISE D'INFORMATIONS (suite)

L'accueil est une prise d'informations aussi pour la personne accueillie.

- Informer la personne sur l'accessibilité de la structure (parking, accueil, vestiaires, wc, accès au site de roulage), contraintes du site et sur les ressources humaines. Il est important que la personne en situation de handicap ait les bonnes informations pour qu'elle puisse anticiper et préparer son activité. L'accessibilité est une notion importante pour les personnes handicapées, elle fait partie de leurs préoccupations quotidiennes pour répondre à l'inconnu. Il vaut mieux leur dévoiler la réalité de la structure et de trouver ensemble si nécessaire des ressources et des aides humaines plutôt que de leur mentir et de les mettre en situation de difficulté.
- Informer la personne sur la tenue vestimentaire (humidité, froid, soleil, vent, environnement extérieur, …)
- Présenter la structure avec ses différents repères (visite, accompagnement)
- Présenter l'organisation de la séance, du stage, de la prestation

Les différents moments de la prise d'information sont là pour alimenter notre interprétation et notre expertise de la prise en charge.
Exemple : la personne qui fait son transfert voiture fauteuil roulant seule avec plus ou moins de dextérité nous donne des informations sur sa pathologie, ses capacités motrices et physiques, ses contractures, son autonomie, les précautions qu'elle prend, sa confiance, sa volonté et ses capacités à s'engager dans l'activité, sa jeunesse de l'handicap, ….

UN ESPACE

L'accueil est un espace, un lieu confortable, conviviale où les personnes se sentent accueillies chaleureusement.
Savoir accueillir nécessitent des compétences : Accepter de prendre plus de temps pour accueillir la personne, être à l'écoute active, être bienveillant, utiliser une communication adaptée, être en empathie Tout cela en respectant l'activité (contraintes de temps, d'apprentissages, gestion de groupe, …).

QUELQUES CLES

- Marchez à côté d'une personne handicapée moteur en respectant son rythme
- Si vous devez parler pendant une longue période à une personne en fauteuil roulant ou à une personne de petite taille, assoyez-vous de façon à être à sa hauteur pour favoriser une relation d'égalité
- Le regard que vous portez est important : appuyé ou détourné, il stigmatise et peut donner à la personne l'impression d'être réduite à son handicap.
- Evitez les obstacles ; ils rendent tout déplacement plus difficile et plus dangereux
- Evitez de vous appuyer ou de vous reposer sur un fauteuil roulant ; il tient le rôle des jambes de la personne handicapée. S'appuyer dessus est une familiarité qui peut être mal perçue et dangereuse
- Offrez à la personne de la guider jusqu'à destination. Pour une personne déficiente visuelle , offrez votre bras en décrivant le chemin et les obstacles empruntés ; elle suivra à un demi pas derrière vous à votre rythme habituel
- Demander aux personnes si vous pouvez les aider et comment plutôt que de présumer ce dont elles ont besoin. Exemple , le maniement du fauteuil roulant nécessite une technique sécuritaire très spécifique, de la même façon la technique du transfert est très individualisée pour préserver l'intégrité de la personne portée ainsi que la votre
- La station debout est pénible, proposez à la personne de s'asseoir

L' ACCUEIL & L' ECHANGE

"Alors que je m'approchais pour regarder un spectacle de rue, un monsieur m'a gentiment laissé me placer devant. Puis il s'est appuyé nonchalamment sur mon fauteuil. Les gens ne comprennent pas que le fauteuil est un prolongement de mon corps !"

Michel, 32 ans. Source : srfph-aquitaine.fr « Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires »

L' ECHANGE :

L'échange repose sur le respect mutuel et l'égalité

L'échange est un mode de communication pour vérifier le traitement d'informations. Il vérifie et alimente la mise en confiance respective moniteur, dirigeant, organisateur, pilote, pratiquant. Il crédibilise l'expertise, les différentes mises en situation.

L'échange permet d'affiner la mise en place des objectifs, de répondre aux motivations du pratiquant (découverte, perfectionnement, plaisir, intégration, pratique handisport ou sport adapté, ...)

- Pour faciliter la communication, assurez-vous d'un endroit calme et sans bruit environnant
- Certaines personnes ont une élocution difficile, pour mieux se comprendre vous pouvez formuler vos questions de manière à ce que la personne puisse vous répondre par oui ou par non. Laisser le temps de répondre.
- Parlez directement à la personne même si elle a un interprète ou un accompagnateur
- Pour les personnes déficientes sensitives , placez-vous face à la personne ; elle pourra lire sur vos lèvres et/ou mieux vous entendre. Demandez à la personne comment améliorer la communication ; elle connaît ses besoins.
- Manifestez votre présence, maintenez le contact par les yeux, par le bras, par son nom
- Décrivez les lieux, les gens, les choses, et laissez la personne toucher les objets qui lui seront utiles pour se retrouver, pour faciliter l'apprentissage
- Utilisez un langage simple et non enfantin avec des personnes déficientes intellectuelles
- Assurez-vous de la compréhension
- Créez un climat de confiance, restez calme
- Soyez attentif au non verbal. Plusieurs indices non verbaux peuvent indiquer l'état nerveux de la personne. Exemple, une personne sujette à l'anxiété peut commencer à respirer rapidement, se déplacer nerveusement, transpirer …
- Si la personne manifeste un comportement que vous ne pouvez gérer, demandez de l'aide. Il est important de se protéger, de respecter son intégrité et celle de la personne accueillie

Depuis quelques semaines, la classe de CP de ma fille compte une petite fille handicapée mentale. Quand je lui ai demandé si sa nouvelle amie était handicapée, ma fille a répondu :

"Non, elle a seulement besoin que je l'aide !"

Jocelyne, 35 ans. Source : srfph-aquitaine.fr « Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires »

FORMATION : CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT

Dans le cadre de la convention nationale la FFH et la FFCV collaborent à la mise en œuvre du Certificat de Qualification Handisport délivré par la FFH

Cette formation est un des moyens envisagés pour développer la pratique de proximité. Elle permet aux stagiaires d'appréhender le handicap et la personne handicapée, apporte les moyens d'accueillir en toute connaissance de cause et en sécurité des pratiquants handicapés.

NB : Les stagiaires disposent de trois ans pour suivre l'ensemble de la formation, le module A étant un pré-requis pour participer au module B. Tout titulaire du CQH pouvant justifier d'une expérience de 140 heures pourra obtenir l'équivalence de l'Unité Capitalisable 2 du Certificat de Spécialisation (CS) (Diplôme professionnel) « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap ». Les textes réglementaires relatifs à ce CS sont disponibles sur le site internet de la FFH rubrique formation.

le CQH

	Module A	Module B
Public	Toute personne titulaire d'un diplôme professionnel du champ sportif (BEES, BPJEPS) ou d'un diplôme fédéral équivalent en termes de prérogatives souhaitant accueillir, intégrer, encadrer des personnes handicapées moteur ou sensorielles dans leur spécialité sportive.	
Durée	3 jours (20 h)	5 jours (35 h)
Objectifs	Acquérir les connaissances générales relatives au handicap, aux différentes pathologies et à l'environnement institutionnel	Acquérir les savoir-faire nécessaires à la mise en place et l'animation de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement (dans les limites des prérogatives du diplôme initial) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel ➔ Etre capable de proposer des situations pédagogiques adaptées auprès d'un public présentant des aptitudes physiques modifiées par un handicap moteur ou visuel, quel que soit son niveau de pratique. ➔ Etre capable de choisir et d'adapter les chars à voile utilisés en fonction des différents handicaps, des attentes du public et des conditions météorologiques. ➔ Etre capable de gérer la sécurité des personnes handicapées ➔ Etre capable de prendre en charge une personne handicapée en tenant compte de son environnement.
	Le titulaire du CQH encadre bénévolement ou professionnellement, selon son statut, un public atteint d'un handicap moteur ou sensoriel en toute connaissance de cause et en toute sécurité.	

Programme

➔ **La fédération**
L'organisation fédérale de la FFH

➔ **Les publics spécifiques**
Les différents types de handicap
Les précautions à prendre avant, pendant et après la pratique

➔ **L'environnement de la pratique sportive**
Le contexte réglementaire.
Les facteurs sociétaux de développement de la pratique

➔ **La pratique sportive handicapée**
Les lieux de pratique sportive pour les personnes handicapées.
Les bienfaits de la pratique physique ou sportive

➔ **La pratique**
Les spécificités,
les classifications et la réglementation adaptée
Le matériel des pratiquants (choix, réglages et réparations)

➔ **La pédagogie adaptée**
L'accueil des pratiquants
L'orientation de la personne dans la pratique
L'intégration dans un groupe ordinaire
La mise en place d'une pédagogique individualisée et adaptée

➔ **Le projet sportif**
Le projet dans son environnement
L'identification et la sollicitation des ressources

➔ **La sécurité**
La mise en place des pratiquants et du matériel
Les différentes manutentions relatives aux personnes à mobilité réduite

HANDI-CHAR : LA REPONSE TECHNIQUE DES FABRICANTS

AIRTRACK

AIRTRACK PRÉSENTE 2 MODÈLES ÉQUIPÉS «HANDI»:

« LE LUNAR » CHAR MONOPLACE

Dé série avec anneaux pour Sangles de Maintien aux pieds, au Bassin et Prédisposition pour le montage du Harnais VIPAMAT.

Montage raide du Levier Handi pour remplacer la conduite aux pieds par une Barre en inox

Surface de la voile Arisable : 6,2 m² et 4,5 m².

« ASTRO » CHAR BIPLACE

Char biplace a double conduite en série, Anneaux de maintien pour les pieds et le bassin et support harnais vipamat

Montage raide du Levier Handi pour remplacer la conduite aux pieds par une Barre en inox.

EN OPTION :

• Harnais « hippocampe» vendu par la société : VIPAMAT http://www.vipamat.fr/doc/plage/option%20PDF/Harnais.pdf

• sur les 2 modèles une roue Avant équipée d'un système de freinage (pour le roulage hors plage)

• 2 Roues « BIGFOOT « Basse pression pour rouler dans le mou ou sur l'herbe.

Ces 2 chars sont livrés avec des voiles à prise de ris, des roulements en Inox, un châssis en acier renforcé et Galvanisé à chaud.

La mise au point des ces modèles à été possible grâce aux conseils précieux :

- de Franck DEPOORTER F1463 qui court régulièrement le championnat Promo (77eme au CNP 07) avec une jambe et un bras ;
- du Docteur Jean Claude Dessenne, médecin fédéral de la FFCV ;
- et de nos clients utilisateurs.

CONTACT

Route de Castres
81 300 GRAULHET
Tél. **05 63 42 15 98**
Fax: **05 63 34 44 84**
Site : **www.Airtrack.fr**

HANDI-CHAR : LA REPONSE TECHNIQUE DES FABRICANTS

SEAGULL
Chars à Voile

BIPLACE À VOLANT

Des Biplace à Volant, on été vendu pour des publics handicapés. On a parfois aussi aménagé des mousses spécifiques pour éviter les escarres. Bref, des adaptations spécifiques sont possibles et ont déjà été proposées notamment pour des personnes accueillis au centre de rééducation de Kerpape (56) ou d'autres.

MONOPLACES

Le MC2 à l'avantage d'avoir un repose jambes tout le long.

Nous avons aussi déjà fait des Doubles poignées de lancement (c. à d. : une poignée de direction à main de part et d'autre du siège de manière à diriger la direction d'une ou de l'autre main (ceci en + du palonnier), donc le pilote a le choix selon son/ses membre(s) valide(s).

Voici quelques photos d'adaptations possibles sur les gammes Seagull :

- Pose pied spécial pour uni-jambiste (pour le LUDIC), ou stick pour LUDIC.
- Stick à main pour le MC2 ou XL.
- Harnais mis sur des Biplaces.

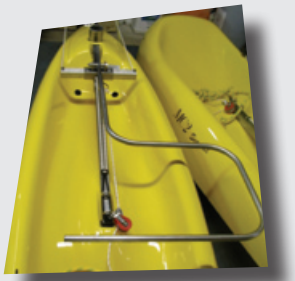

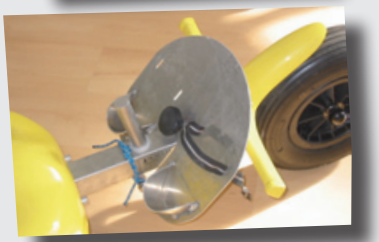

CONTACT

Statue de la Liberté
56880 PLOEREN
Tél. **02 97 400 600**
Fax: **02 97 400 637**
Site : **www.seagull.fr**

HANDI-CHAR : LA REPONSE TECHNIQUE DES FABRICANTS

COUGNAUD

A PROPOS DE CONSTRUCTION DE HANDICHAR À VOILE

suite à une journée sportive handisport des Pays de la Loire où j'ai découvert le monde du Handicap pour avoir fait rouler des personnes handicapées. Etant moi-même constructeur de chars à voile, je me suis intéressé au problème.

En collaboration avec un éducateur sportif handisport spécialisé dans la réinsertion des paraplégiques nous avons établi un cahier des charges qui aboutissait à une quasi indépendance de la personne handicapée. Le point le plus important étant le transfert du fauteuil roulant au char à voile sans aide extérieure.

La chose n'est pas aisée et a nécessité de nombreuses heures de réflexion… car un char est forcément bas afin d'obtenir un bon couple de rappel et, l'essieu situé par le milieu du baquet n'est jamais à la bonne place par rapport au fauteuil qui en buttant dessus se trouve soit trop en avant soit trop en arrière ! …

Mon idée a été de concevoir un char « enjambeur » constitué d'essieu à 1,1m de haut qui passe par dessus la tête de la personne en fauteuil. Le baquet articulé depuis le pied de mât se déportant latéralement d'un côté à l'autre à l'aide d'un palan laissant ainsi un grand espace libre par l'accès au fauteuil. Un autre palan permet une translation verticale afin d'aligner sa hauteur sur celle du fauteuil. Il suffit au pilote de se glisser de l'un à l'autre à l'aide de ses bras, accroché à la poutre horizontale de l'essieu. Le palan vertical repositionnant le baquet en position basse sur une assiette permet tout le réglage. Le palan de déport latéral pouvant être utilisé à chaque virement de bord , à placer la coque au vent améliorant ainsi le couple de rappel. La voile de 5,5m2 à fourreau montée sur un mât pivotant depuis le pied d'avant en arrière permet de gréer le char depuis un fauteuil ; le redressage étant obtenu par le palan d'écoute. La direction à volant sur cardan suit la translation de l'ensemble.

Tout cela a abouti à un char très spécifique correspondant exactement au cahier des charges pré-établi . Il n'a roulé qu'une seule fois au cours d'une manifestation, remplissant parfaitement son rôle mais avec un certain nombre d'inconvénients : la plage avait des bancs de sable mou où l'aide extérieure était nécessaire, au cours d'un manque à virer dans du sable collant il fut impossible de relancer sans pousser, ….

Tout cela avait abouti à un engin lourd et encombrant, coûteux, indémontable qui exigeait une remorque spéciale pour le transporter.

Conclusion ; les personnes nécessaires à l'encadrement d'un tel roulage peuvent facilement aider la personne handicapée à s'installer dans un char classique adapté.

C'est cette piste que j'ai cherché à développer après avoir pensé un char simple multi usages : initiation, école, loisir qui en diminuait d'autant le prix de revient.

Nous avons résolu le problème de la tenue du pilote en fabriquant une coque profonde au dossier relevé avec un creux à l'emplacement des fesses qui empêche le pilote de glisser vers l'avant. Les hanches sont bien calées latéralement l'aidant aussi à garder une position plus confortable, un système de sangles complétant l'ensemble. L'avant du baquet rehaussé dans sa portée centrale empêche les jambes de se croiser, des coussins adaptés diminuent le risque d'escarres. La direction intégrée dans les côtés permet ; à l'aide de manettes latérales à portées de mains, de piloter plus facilement avec l'une ou l'autre main sans accaparer l'espace au dessus des jambes, une bâche de protection peut être tendue contre les projections et le froid ; évitant aussi le risque de lésion abdominale en cas de choc frontal avec un stick.

Ce char à voile ne demande qu'à évoluer mais ne semble pas intéresser les personnes handicapées qui cèdent à la mode du char double accompagné par un valide ! ….

Je ne suis pas le seul à m'être penché sur le problème et reste ouvert à toute proposition. Disposant de tout le matériel nécessaire à la construction et de tout mon temps étant désormais à la retraite.

CONTACT

Loulou COUGNAUD
Tél. **02 51 55 63. 2**
17 Rue du Moulin Neuf
85800 LE FENOUILLER
Email: **christianeloulou85@hotmail.fr**

CENTRE "HANDI-CHAR"

La FFCV accorde aux écoles et clubs labellisés « centre de char à voile » un ensemble d'expertises. Elles permettent d'identifier des compétences particulières en matière d'accueil et d'équipement.
Une expertise valorisant l'accueil des publics présentant un handicap à été mise en place en 2008. Il s'agit de répondre à quelques critères qui viennent compléter ceux déjà présent dans le dispositif de labellisation.

« Centre handi-char» :
Accessibilité des locaux (vestiaire, sanitaires, accueil)
Accessibilité de la plage et autonomie possible. Une prise en charge de la personne peut se substituer à l'autonomie en fonction des caractéristiques particulières du site.
Matériel (char) adapté
Au moins un moniteur formé (CQH, autre)
Communication grand public
Contact avec des organismes spécialisés

» Beach flag

» Plaque d'accueil Centres Labellisés

Chaque centre labellisé par la FFCV est identifiable par cette plaque qu'il pourra personnaliser selon ses prestations.

CONVENTION ENTRE LA FFCV ET LA FFH

Signature de la convention entre Mr Bernard Faucon (président FFCV) et Stéphane Plewinski (président de la ligue FFH de Picardie), en présence de Pierre Pruvost (président de l'Association des Voiles du Marquenterre) et Olivier Cannic (secrétaire du CD 80).

CONVENTION ENTRE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CHAR À VOILE ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

Par ailleurs, une convention entre la FFCV et la FFH a été signée en 2008 afin de favoriser les accès à la pratique du char à voile par les adhérents et licenciées à la FFH.

Cette convention a pour objectif de donner un nouvel élan au développement de la pratique du char à voile pour les publics présentant un handicap. La convention prévoit plusieurs points de coopération concrets:

- Faciliter l'accès au public licencié à la FFH;
- Coopération sur les questions de formation des professionnels en charge de l'encadrement de publics dans les écoles de char à voile;
- Actions de promotion des centres organisés pour l'accueil des publics handicapés

Il a été convenu de conclure la présente convention :

ENTRE D'UNE PART :

La Fédération Française de Char à Voile (FFCV)
ayant son siège social : 17 rue Henri Bocquillon - 75015 Paris

Représentée par Monsieur Bernard FAUCON
En sa qualité de Président

Agissant au nom pour le compte de la FFCV,
Fédération ayant reçu délégation du Ministère de la Jeunesse et des Sports par arrêté du 4 février 2005 pour régir la pratique du Char à Voile,
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français, membre de droit de la Fédération Internationale de Sand And Land Yachting (FISLY)

ET D'AUTRE PART :

La Fédération Française Handisport (FFH)
ayant son siège social : 42, Rue Louis Lumière 75020 PARIS

Représentée par Monsieur Gérard MASSON
En sa qualité de Président

Agissant au nom et pour le compte de la Fédération Française Handisport, Fédération reconnue d'utilité publique, habilitée par arrêté du 31 décembre 1980 pour régir le sport pour handicapés physiques et visuels, mais aussi maintenant pour les sourds et les malentendants, membre du Comité National Olympique et Sportif Français **(C.N.O.S.F)** et de l'international Paralympic Committee **(I.P.C.)**, seul organisme français affilié aux fédérations internationales de sports pour handicapées :
The International Wheelchair & Amputee Sports Federation **(IWAS)**
International Blind Sport Association **(I.B.S.A.)**
Cerebral Palsy International Sports & Recreation Association **(C.P.I.S.R.A.)**

VU :

La loi n°75.988 du 29 octobre 1975 relative au dév eloppement de l'éducation physique et du sport, en son article 12 ;
Le décret n°76.489 du 3 juin 1976 relatif à l'habi litation des fédérations sportives en son article 4 ;
Le décret n°76.490 du 3 juin 1976 relatif au statut type des fédérations sportives ;
La loi N°84.610 du 16 juillet 1984 relative à l'or ganisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
L'arrêté du 2 août relatif aux fédérations délégataires ;
Les statuts et le règlement intérieur de Fédération Française de Char à Voile
Les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française Handisport

COMPTE TENU DU FAIT QUE :

1) Chacune des fédérations a reçu Délégation de Pouvoir du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associatif
2) Les deux fédérations autonomes, ont une ambition commune en ce qui concerne le développement et la promotion du char à voile, notamment par :
La réglementation, la sécurité, l'aménagement et l'accessibilité des lieux de pratique,
La formation des cadres techniques,
La possibilité de passer un certificat de qualification Handisport,
La formation des arbitres,
La production documentaire,
L'organisation de manifestations, stages et démonstrations,
Leur représentation dans les organismes nationaux.

ARTICLE 1 : RÈGLEMENTS SPORTIFS

La FFH reconnaît et accepte de faire appliquer par ses associations et membres affiliés les règlements techniques, sportifs et de sécurité de la FFCV.

Seule la commission mixte prévue à l'article 4 à compétence pour une éventuelle adaptation de ces règlements liée à la spécificité du handicap.

ARTICLE 2 : MANIFESTATIONS SPORTIVES ET STAGES

Des manifestations communes, démonstrations promotionnelles ou stages, peuvent être organisées par les clubs, les départements, les régions ou à l'échelon national sous l'égide de l'une ou l'autre des deux fédérations.

Chaque fédération incite ses cadres, clubs ou associations, dans la mesure de leurs moyens, à apporter leur compétence pour faciliter l'organisation de toute manifestation d'intérêt commun, et notamment l'organisation commune de toute action permettant l'intégration de personnes Handicapées Physiques.

ARTICLE 3 : FORMATION

Sur le plan technique et pédagogique, une étroite collaboration s'instaure entre les deux fédérations pour la formation des cadres. Elle vise principalement :

- à définir les contenus de formation à différents niveaux,
- à produire des documents à l'usage des cadres et formateurs.

Ces formations seront sanctionnées par les différents diplômes officiels reconnus conjointement et délivrés par la FFCV pour tout ce qui concerne la formation technique initiale propre au Char à voile, et par la FFH pour toute option complémentaire concernant le Handicap, notamment dans le cadre du Certificat de Qualification Handisport.

ARTICLE 4 : COMMISSION MIXTE FFCV / FFH

La mise en oeuvre des dispositions contenues dans cette convention nécessite la constitution d'une commission mixte composée à parité de 3 membres au moins de chaque fédération:

- Le Président ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- Un technicien désigné par le DTN

Cette commission étudiera tout sujet ou question intéressant les relations entre les deux fédérations, la promotion commune, l'établissement de calendriers, les questions de formation, de diplômes et qualifications, les modifications de règlements, et travaillera au développement de la discipline.

Elle définit par avenant annuel les actions à mettre en oeuvre en application de la convention, les éventuels changements à apporter ou tout différend de ces applications.

Cette commission se réunira au moins une fois par an et chaque fois que l'une ou l'autre des parties en exprimera le désir.

ARTICLE 5 : AFFILIATIONS, LICENCES

Les deux fédérations favorisent la création de sections Handisport « CHAR A VOILE » au sein des associations de la Fédération Française de Char à Voile.

Toute association affiliée à l'une des deux fédérations peut s'affilier à l'autre dans les conditions fixées par les statuts et les règlements propres à chaque fédération.

La Fédération Française Handisport délivre une affiliation au tarif de 25 % du montant annuel à toutes associations affiliées à la FFCV qui le souhaitent.

Quant aux handicapés physiques ou sensoriels, il ne leur est pas imposé de double appartenance et leur licence FFH en cours est suffisante pour la pratique d'une activité organisée sous l'égide de l'une ou l'autre des fédérations.

La licence FFH permet notamment à son titulaire de participer aux manifestations FFCV, excepté les grands prix, courses nationales ou internationales pour lesquels la licence FFCV reste obligatoire.
Dans tous les cas, les titulaires d'une licence FFH doivent attester d'un niveau de pilotage de niveau 3 du livret du pilote pour participer à des courses officielles.

La FFH s'engage à accepter l'affiliation de toute association de la FFCV ayant des pratiquants handicapés physiques ou visuels, en particulier par la création de sections Handisport, et à délivrer une licence FFH aux sportifs concernés.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

En cas de sanction prise par l'une des deux fédérations à l'encontre d'une personne physique ou morale licenciée, affiliée ou agréée, celle-ci est tenue d'en informer l'autre fédération et saisit éventuellement la commission mixte pour en demander l'application commune, application qui peut être refusée.

ARTICLE 7 : DOMAINE D'APPLICATION

La FFCV et la FFH s'engagent à faire appliquer la présente convention par leurs ligues ou Comités Régionaux, comités départementaux et clubs.
La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction, à charge pour celle des deux fédérations contractantes qui voudrait y mettre fin sur décision de son Comité Directeur, d'en aviser l'autre par lettre recommandée dans un délai de trois mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en deux exemplaires à Fort Mahon, Picardie
Le 22 novembre 2008

Le Président de la FFH, Gérard MASSON

Par Délégation, Stéphane PLEWINSKI
Président de la ligue Picarde Handisport

Le Président de la FFCV, Bernard FAUCON

LEXIQUE

HANDICAP MOTEUR

BLESSURE MÉDULLAIRE : lésion de la moelle épinière. Paraplégie : paralysie du corps au niveau de la lésion de la moelle épinière dorsolombaire se traduisant par une atteinte motrice et/ou sensitive des membres inférieurs et de la sangle abdominale.

TÉTRAPLÉGIE : paralysie motrice et/ou sensitive des quatre membres et du tronc due à une lésion de la moelle épinière cervicale (au niveau du cou).

CONTRACTURE : Mouvement involontaire et incontrôlable des membres paralysés, le plus souvent chez le blessé médullaire.

TRACHÉOTOMIE : Passage au niveau du cou qui permet à une canule de se loger dans la trachée afin de permettre à la personne de respirer dans le cas de traumatisme ou de maladie respiratoire.

HÉMIPLÉGIE : paralysie motrice et/ou sensitive de la moitié du corps dans le sens vertical due à une lésion cérébrale.

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC) : Il peut avoir pour origine soit un vaisseau qui se bouche (thrombose) ou bien qui se fissure (hémorragie).

INFIRME MOTEUR CÉRÉBRAL (IMC) : personne souffrant de troubles moteurs liés à une lésion cérébrale mais ne touchant pas l'intellect.

TRAUMATISME CRÂNIEN : Atteinte cérébrale due à un traumatisme accidentel. Chez le traumatisé crânien, des troubles moteurs peuvent exister (type hémiplégie) mais également des troubles du comportement (lenteur, excitabilité, désinhibition, perte de repère dans le temps et/ou dans l'espace.)

HANDICAP VISUEL

AMBLYOPIE : baisse de l'acuité visuelle sans lésion de l'œil.

BRAILLE : alphabet en points et en relief à l'usage des aveugles.

BLINDISME : gestuelle propre aux aveugles de naissance qui font penser à des tics.

CÉCITÉ : état d'une personne aveugle.

GLAUCOME : maladie de l'œil entraînant une diminution de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité totale.

HANDICAP AUDITIF

IMPLANT COCHLÉAIRE : appareil électronique composé d'un implant interne et d'un implant externe permettant aux sourds profonds de retrouver une perception auditive.

SURDITÉ DE TRANSMISSION : elle touche l'oreille externe et se caractérise par une perte des sons graves.

SURDITÉ DE PERCEPTION : touche l'oreille interne. Généralement, elle se corrige efficacement par des appareils auditifs. Peut être causée par des expositions à des sons très forts.

HANDICAP MENTAL

AUTISME : handicap du développement entraînant des difficultés à communiquer et comprendre les relations sociales.

CHROMOSOME : élément de la cellule qui contient des informations héréditaires.

ENCÉPHALOPATHIE : déficience mentale associée à des troubles moteurs ou sensoriels.

TRISOMIE 21 : anomalie de la paire 21 des chromosomes entraînant de graves déficiences intellectuelles.

X FRAGILE : première cause de déficiences intellectuelles après la trisomie 21.

HANDICAP PSYCHIQUE

HYSTÉRIE : névrose caractérisée par une exagération de l'expression psychique et affective.

NÉVROSE : affection caractérisée par des troubles affectifs et émotionnels dont le sujet est conscient.

PSYCHOSE : affection caractérisée par une altération profonde de la personnalité et des fonctions intellectuelles, dont le sujet n'est pas conscient.

SCHIZOPHRÉNIE : psychose caractérisée par un disfonctionnement psychique, une perte du contact avec autrui et un repli sur soi.

TROUBLES OBSESSIONNELS COMPULSIFS (TOC) : le sujet souffre d'obsessions et de compulsions. Les obsessions sont des images ou des pensées récurrentes qui créent de l'anxiété. Les compulsions sont des comportements répétitifs émis en réaction aux obsessions.

Source : srfph-aquitaine.fr « Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires »

LIENS / RESSOURCES / CONTACTS

- Le site de l'Agefiph (Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) : **www.agefiph.fr**
- Le site de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité - Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : **www.equipement.gouv.fr/accessibilite**
- Le site du Ministère des Sports : **www.sports.gouv.fr**
- Le site de la Direction Générale de la Mer et des Transports - Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : **www.transports.equipement.gouv.fr**
- Informations et services du handicap à l'autonomie : **www.handicap.gouv.fr**
- Tourisme et handicap : **www.tourisme-handicaps.org**
- Association Valentin Haüy **www.avh.asso.fr** (personnes aveugles et malvoyants)
- Fédération nationale des sourds de France : **www.fnsf.org/fnsf/**
- Association des paralysés de France : **www.apf.asso.fr**
- Centre National de Formation Handisport | CNFH **www.handisport.org/content/formation/index.php**
- Fédération française sports adaptés : **www.ffsa.asso.fr** (personnes en situation de handicap mental ou psychique) **transformation.ffsa.asso.fr**

FFCV

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CHAR À VOILE

17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS

www.ffcv.org

FFH

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

42 rue louis lumière / 75020 PARIS

www.handisport.org

COMMISSION CHAR À VOILE

charavoile@handisport.org

CREPS

POLE RESSOURCES SPORTS ET HANDICAPS

CREPS de Bourges

www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr

« Il ne s'agira pas de courir plus vite ou de sauter plus haut mais de contribuer à une mise en commun des émotions et des espoirs qui nous permettra enfin de vivre et de sourire ensemble. »
Albert Jacquard Halte aux Jeux !

Numéro réalisé par Pascaline MAILLARD en collaboration avec Guillaume BOSSARD access'vie St Gilles Croix de Vie.
Travaux coordonnés par Richard CARLON.

Imprimé sur papier recyclé - Crédit photo © FFCV / Denis OZOUF - création / © JMC DESIGN © 02 97 69 08 26

nos partenaires :

Fédération Française de Char à Voile
17, rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS
site : www.ffcv.org